

Pour une nouvelle dynamique de la FPC en EPS

Document SNEP Rennes

Mars 2004

1. Préambule :

L'évolution de la FPC EPS s'inscrit dans le contexte général d'une diminution drastique des moyens que l'EN accorde à la formation des ses personnels.

Alors même qu'un protocole sur la formation est signé par la CGT il y a quelques mois avec le patronat, (première pour ce syndicat), les orientations publiques avancées dans les années 1990 par l'Education nationale n'ont jamais été mises en œuvre.

D'un point de vue institutionnel et organisationnel :

Les structures ont évolué de manière disparate selon les académies mais on peut retenir que depuis 1981 et l'intégration à l'EN, la profession avait su notamment à travers la mise en place des MAFPEN, faire reconnaître ses modes d'organisation, d'élaboration, ainsi que sa participation aux structures de la FPC (groupes départementaux et ou académiques dans lesquels le SNEP était présent es-qualité ou bien groupes techniques académiques dans lesquels les animateurs FPC étaient présents. La dévolution de la FPC aux IUFM est la suppression des MAFPEN est venue dégrader cette dynamique.

Petit à petit les orientations nationales et le pilotage par l'institution sans présence des acteurs de terrain ont contribué à la mise en place de programmes entièrement pilotés par la commande institutionnelle et donc selon une logique de l'offre.

A Rennes, nos quelques collègues de l'IUFM en charge de propositions, privés d'un rapport direct et permanent avec le terrain, par l'absence d'animateurs et de structures locales spécifiques EPS, ont eu de plus en plus de mal à organiser autre chose que des offres de formations issues des compétences disponibles pour l'animation et des nécessités ressenties par les corps d'inspection..

Cette logique descendante de plus en plus lourde faute de structures plus démocratiques renforce une conception hiérarchique de la formation, qui fait fi de la prise en compte de l'acte enseignant en situation et de son analyse comme premier dans la détermination des besoins de formation.

Les offres de formation académiques découlent directement des orientations nationales et académiques. Les formations de proximité sont analysées et filtrées au travers de ces orientations. Le type de formulation des demandes est aujourd'hui plus déterminant que les besoins mêmes qui génèrent ces demandes.

Le deuxième volet de cette lourde dégradation concerne les moyens alloués à notre FPC

Le protocole national datant je pense des années 1990-1992 prévoyait une augmentation significative du % de la masse salariale allouée à l'ensemble de la FC.

Dans une note de le DEP de 1992 consacrée à l'EPS : la FPC arrivait en 3^{ème} position (41%) derrière Les équipements (80), le horaires(41) comme facteur déterminant un progrès dans la qualité de l'Eps offerte aux élèves, loin devant les modes d'évaluations(18%), et les programmes(14%). Il faut bien constater que les majeures modifications du contexte depuis cette date ont concerné exclusivement les deux facteurs les moins prégnants pour la profession (cela coûte moins cher).

Les masses consacrées à Rennes à la FPC parlent d'elles-mêmes.

En 2000-2001 : 23000 journées stagiaires

En 2001-2002 : 14000

En 2002-2003 : 8500 !

Le nombre d'ETP consacrés à la FPC à l'IUFM est passé en 2003-2004 de 40 à 26

Cette division par trois du volume général sans doute peu modifié pour 2004-2005, nous fait dire que la formation professionnelle continuée institutionnelle n'existe plus dans l'académie de Rennes comme moteur de transformation et d'évolution des pratiques enseignantes.

2. Le dispositif existant : 2002-2003

- *L'impact de la formation sur les transformations du système Les volumes de personnels touchés.*

Formations académiques : 70 sur 1480 (4.7%), en 2003-2004

Formations de proximité : 123 sur 1480 (8.3%) en 2002-2003

L'accès à la formation est donc aujourd'hui non pas un droit, comme l'affirme le préambule du PAF et du cahier des charges rectoral en matière de formation, mais une exception puisque moins d'un collègue sur 10 bénéficie aujourd'hui d'une mise en formation par son employeur par an de deux jours maximum. Nous sommes maintenant très loin des 80% de collègues concernés et des 5 jours par an pourtant si proches.

- *Les modes de fonctionnement*

Le dispositif académique comporte trois volets.

Les formations académiques répondent à des besoins individuels et aux besoins de l'institution.

2003-2004 deux stages « individualisation de l'enseignement en lycée et collège », répondant à l'objectif académique n°2 (généraliste).

Les formations de proximité.

A l'initiative de équipes d'établissements, retenues ou non par la DAFI. La formulation parfois identique aboutit à des refus ou des accords, loin de la réalité des besoins. Cette année, 6 correspondants FPC ont été nommés par la DAFI à titre expérimental, mais personne ne sait où les joindre, comment ils travaillent. Ils sont généralistes. Tout ce qui a trait aux contenus spécifiques disciplinaires est refusé au prétexte que cela relève des équipes pédagogiques ou de stages académiques !

Les groupes de secteur.

Basés sur le volontariat et reposant essentiellement sur l'auto-formation hors temps de travail. Ils auraient pu redynamiser une formation de proximité à condition d'une reconnaissance institutionnelle de l'animateur et d'un respect des thèmes d'étude déterminés par les collègues. Ce n'est aujourd'hui pas le cas puisque des secteurs sont refusés (Brest).

Le SNEP considère que les choix de fonctionnement, les modes de gestion financière, les modalités de pilotage et d'élaboration du PAF pour ce qui concerne la transformation des pratiques enseignantes, crée les conditions d'une disparition de la FPC en tant qu'outil de dynamisation et de modernisation des pratiques et des contenus.

3. Des modifications profondes à mettre en œuvre.

Il s'agit aujourd'hui de procéder à l'inventaire des conditions à réunir pour que redémarre une activité autonome, certes pilotée, de collectifs enseignants sur des problématiques définies et régulées en commun.

Il y a nécessité pour cela :

- ✓ De regrouper les personnels d'un même bassin scolaire (continuité collèges-lycées).
- ✓ De favoriser les échanges sur les pratiques au sein de ces bassins.
- ✓ D'enclencher des réflexions et des transformations des façons de faire,
- ✓ De conserver un ancrage disciplinaire fort (thème 2 du congrès national, p11 BN706).

C'est en effet dans le rapport classe-enseignant que se structurent les apprentissages. L'acquisition de compétences fortes est une conditions nécessaire à tout travail à caractère généralisable.

Rien de tout cela ne s'oppose à des regroupements départementaux et/ou académiques sur des thèmes précis. **Mais le respect de ces principes permettrait de répondre à un défi affirmé par la politique académique :** *“mettre en place les voies permettant de passer d'une logique descendante*

principalement fondée sur l'offre de formation, à une logique fondée sur les besoins et sur la demande. C'est la raison pour laquelle les formations de proximité doivent être majoritaires et encourager toutes les formes de formation proches du terrain (travail en réseau en équipe » (p1 du cahier des charges 2004-2005).

4. Des conditions pour la mise en place d'une telle politique

- *Un pilotage et une construction du PAF orienté par ces besoins collectifs.*

Créer un véritable interface entre offre et demande, besoins individuels et besoins de l'institution, si tant est qu'ils s'opposent !, suppose une volonté politique d'associer l'ensemble des acteurs à l'analyse de la réalité, d'entendre les acteurs, de mettre en place un groupe de pilotage académique pluraliste.

Organiser le recueil des difficultés professionnelles, favoriser l'expression des acteurs, l'auto réflexion à travers des collectifs tel que des chercheurs l'ont montré sur d'autres situations de travail (Y. CLOT, Y SCHWARTZ), est une condition nécessaire à la sortie de l'isolement, à la substitution à l'enseignant seul avec sa classe d'un « travailleur collectif », équipe EPS ou secteur FPC, et à la volonté de transformation de sa pratique.

- *Un fonctionnement démocratique.*

L'expression de problèmes professionnels (cf ci-dessus), la formalisation en besoins de formation, l'élaboration d'actions de formations, la publication et l'inscription des enseignants sur les actions « co-élaborées », doivent constituer la chaîne à travers laquelle la cohérence du système prend son sens.

- *Un réseau à mettre en place*

Un animateur de bassin FPC-EPS, muni d'un cahier des charges précis, pouvant réunir les collègues, recueillir des données, les traduire en besoins de formation, formé reconnu par ses pairs et par l'institution financièrement ou en décharge de service, est une condition première à l'échange et au débat dans le bassin.

Des équipes de proximité (EFP), au rôle mal défini ou opaque actuellement, pouvant coordonner au plan départemental les constructions d'actions avec les animateurs locaux .

Un groupe de pilotage académique EPS articulant les offres de proximité et les opérations d'initiative institutionnelles, en vue de la rédaction du PAF-EPS dans sa globalité.

- *Une gestion financière transparente et orientée par ces objectifs de transformation.*

La budgétisation des actions au départ des choix d'orientation et la connaissance par les acteurs des masses financières doit permettre de suivre en temps réel le coût de la formation, lieu et place d'un bilan a posteriori des sommes engagées. Le calcul des coûts en Journées stagiaires n'est pas opérationnel, tant il est vrai que selon les disciplines selon le type de stages, le coût peut être totalement différent.

A titre d'exemple : pour 2003-2004 :

Pour les offres académiques : 4000JS :

Formations disciplinaires = 2026 JS soit 50% du budget

EPS = 142 JS soit 3.5% du budget !

Converti en argent, cela équivaut à 6390 euros.

Pour les formations de proximité :

Le quota EPS (7% des formations disciplinaires académiques) appliqué aux masses concernées donne 6741 euros

Total disponible pour actions EPS :13131 euros.

5. Une exigence : une formation professionnelle spécifique pour tous les enseignants d'Eps de l'académie de Rennes en 2004-2005.

Plus de 13.000 euros pour une FPC EPS digne de ce nom, ne suffiraient-ils pas dans un premier temps à organiser pour tous les enseignants EPS de l'académie un stage de secteur ?

Le budget actuel est grevé par le remboursement des déplacements et repas des stagiaires, ainsi que par le coût prohibitif des regroupements académiques sur Dinard.

Mais localement, en rémunérant un intervenant académique pour 2.5 jours (base HSE agrégés) ainsi que du petit matériel reprographie essentiellement, 3 jours de stage local reviennent environ à 500euros (source académie de Versailles)

La masse financière « disponible en EPS » permet l'organisation de 26 stages de secteur !, et permet d'associer près de 800 collègues à un redémarrage de cette dimension cruciale pour l'avenir.

6. A quelles conditions cet objectif premier peut-il se concrétiser ?

- *Une volonté rectorale sur les objectifs affirmés dans le cahier des charges.*

Si les objectifs affirmés dans le cahier des charges peuvent nous satisfaire, le hiatus se trouve entre les mesures mises en œuvre et ces ambitions. Au carrefour, un mode de gestion à revoir, un réseau à reconstruire, sur fond de démocratie et de pouvoir à partager. La rencontre avec le Recteur est urgente, l'argumentation sur nos propositions aussi. Mais notre difficulté à faire vivre les premières interventions l'an passé (peu de retour de pétitions, combien de demandes de formations de proximité ?) rendent peu crédible notre combativité.

- *Une activité revendicative forte sur ce dossier.*

L'objet du travail du congrès académique doit être de mettre à niveau nos informations, d'échanger sur les orientations présentées ici et d'en sortir un mandat académique sur ce secteur.

Mais il s'agit surtout de mettre concrètement en place l'activité du BA des BD et des collègues sur ce dossier.

Notre première approche d'organisation de stages sauvages devra être évaluée.(22/56).

L'académie de Grenoble a regroupé de cette manière près de 200 collègues et cette initiative a eu un impact important, à ce détail près que le ministère de l'EN étudie des mesures de rétorsion.

Il me semble que le jeu en vaut la chandelle.

- *Un calendrier et des actions*

Rencontre Recteur

Rencontre DAFI

Stage SNEP

Popularisation des propositions (IPR,SNES)

Quelle intervention des collègues dès maintenant : demande de formation « sauvage » officiellement remise au Recteur ?